



SDEA
www.sdea.fr



Ce véhicule est respectueux
de l'environnement, il recycle l'eau

SDEA

Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2015

SYNTHÈSE LOCALE
ASSAINISSEMENT

**PÉRIMÈTRE
DU BASSIN DE
LA SOUFFEL**



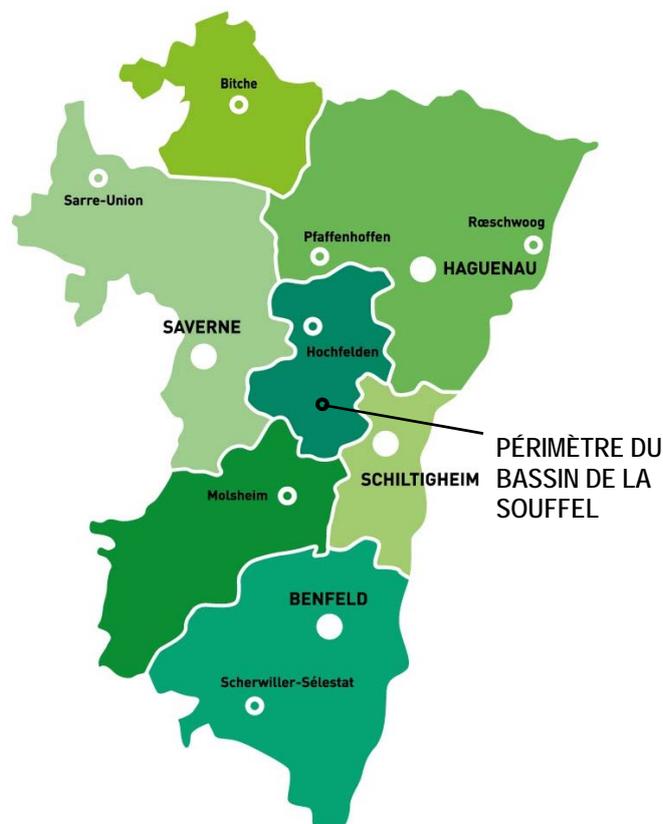
VOTRE COMMISSION LOCALE

**VOTRE PRÉSIDENT**

Etienne BURGER

La Commission Locale en charge de votre système d'assainissement s'appuie sur les services territorialisés du SDEA, outil de mutualisation et de coopération depuis 75 ans, qui a articulé sa politique autour de trois priorités : la Proximité, l'Excellence et le Développement Durable.

À partir du siège du SDEA à Schiltigheim et de ses antennes de Molsheim et Hochfelden, les interventions sont réalisées sur votre périmètre avec efficacité et réactivité, le service étant assuré pour chaque usager à moins de 30 minutes de chez lui. Par ailleurs, avec sa double culture de service public et d'entreprise, les usagers-clients disposent d'un service d'excellence 24/24h et 365 jours par an. La mutualisation des moyens a permis de renforcer les capacités et savoir-faire du SDEA et de dégager de nouvelles économies d'échelle pour les réinvestir localement, au bénéfice exclusif des usagers et de l'intérêt général.



Préserver l'environnement, assurer une gestion durable des installations, réduire notre empreinte environnementale sont des illustrations de la démarche de Développement Durable déployée au sein de la Commission Locale. Au-delà de ces actions, les nouveaux statuts du SDEA incluent désormais la compétence Grand Cycle de l'Eau (GCE), en cours de déploiement, qui comprend la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Le présent rapport annuel rend compte de manière synthétique des principaux résultats financiers et techniques et des performances du système pour l'année 2014. Pour toute question, un espace dédié à vos questions reste disponible : www.sdea.fr.

**VOS COMMUNES**

BERSTETT
 DINGSHEIM
 DOSENHEIM - KOCHERSBERG
 DURNINGEN
 FESSENHEIM LE BAS
 FURDENHEIM
 GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL
 HANDSCHUHEIM
 HURDIGHEIM
 ITTENHEIM
 KIENHEIM
 KUTTOLSHEIM
 NEUGARTHEIM - ITTLENHEIM
 PFETTISHEIM
 PFULGRIESHEIM
 QUATZENHEIM
 SCHNERSHEIM
 STUTZHEIM - OFFENHEIM
 TRUCHTERSHEIM
 WIWERSHEIM

- Périmètre créé le 01/01/2007
- Membre du SDEA depuis 08/04/1999

VOS USAGERS

- 7 748 abonnés
- 22 445 habitants desservis

VOS VOLUMES

- 1 064 950 m³ assainis
- 137 m³ assainis / abonné / an
- 16 830 m³ volume industriel conventionné

VOTRE PATRIMOINE**CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES**

- 5 Stations d'épuration

Ackerland-Souffel

Berstett

Kienheim

Stutzheim

Truchtersheim

CAPACITÉ	
m ³ /jour	Equiv-hab
5 250	9 500
920	2 900
280	600
1 860	4 500
5 000	7 500



- **43** bassins d'orage
- **108** déversoirs d'orage
- **16** stations de pompage
- **188,9** km de réseaux communaux
- **42,2** km de réseaux intercommunaux
- **5 439** bouches d'égout

Indicateurs de performance	2013	2014	2015
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85	93	93
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %	99 %	99 %

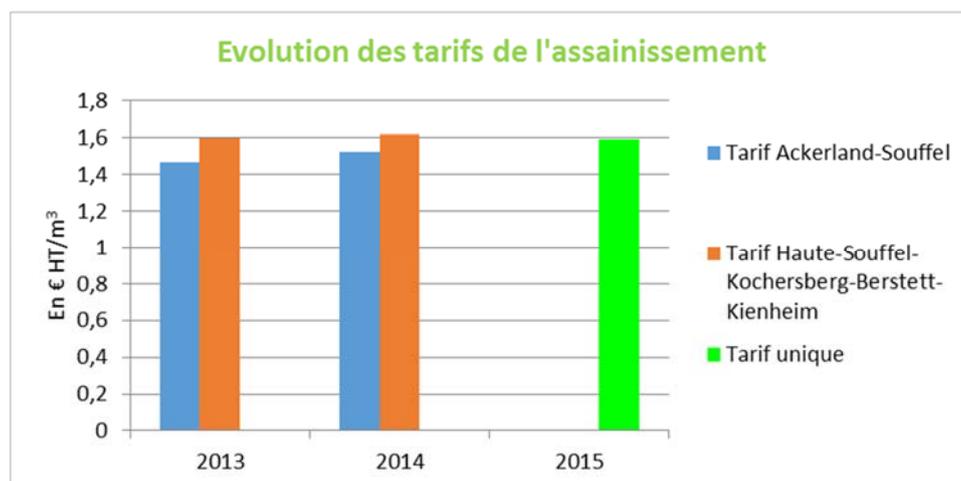
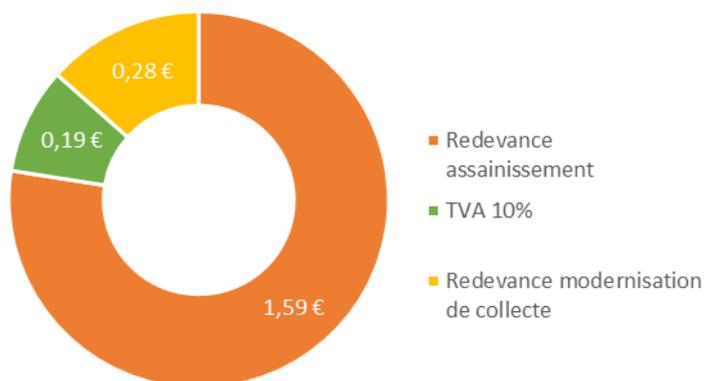
VOS DONNÉES FINANCIÈRES

PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

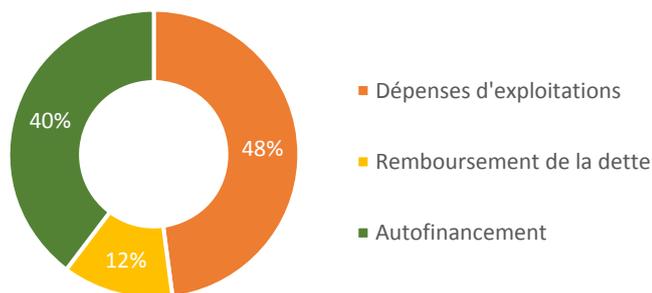
Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'assainissement pour 120 m³ (consommation de référence)

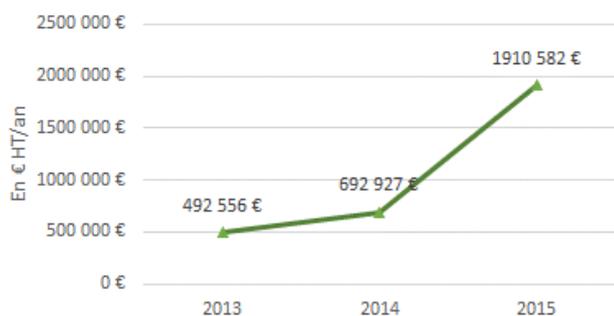
- Part fixe : **42,00 €/an**
- Part variable : **1,24 € le m³**
- Redevance assainissement du périmètre : **1,59 € pour 120 m³**
- Prix TTC du service, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,052 € pour 120 m³**



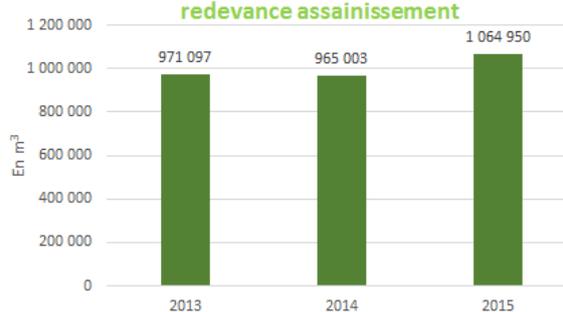
Affectation pour 100 € de recettes



Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



Indicateurs financiers	2013	2014	2015
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1 an	1,1 an	0,7 an
Capital restant dû	1 332 759 €	1 024 356 €	798 532 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	1,34 %	1,34 %	1,72 %
Montant des abandons de créances	570 €	6 002 €	6 039 €
Taux de réclamations	0 %	0 %	0 %

La santé financière du Périmètre est bonne (durée d'extinction de la dette inférieure à 1 an et autofinancement de 40 %) et suit les prévisions de la prospective technique et financière établie pour encadrer le programme de renouvellement des stations d'épurations (STEP).

Les investissements en hausse correspondent au démarrage des travaux de la nouvelle STEP de Berstett.

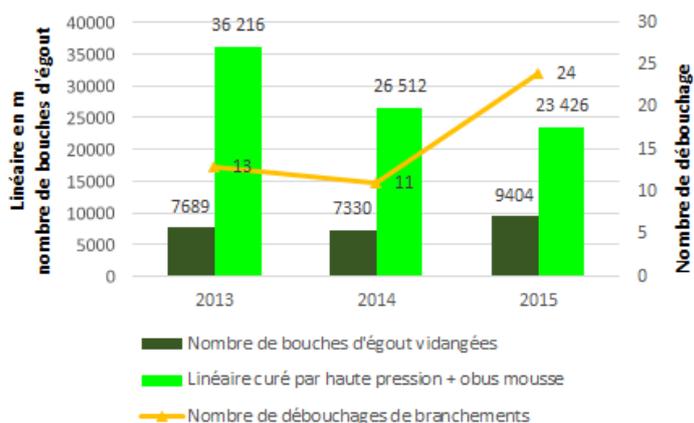
Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

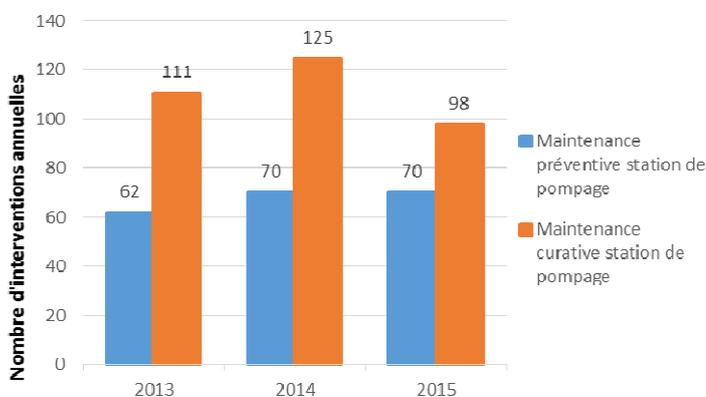
➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



CHIFFRES CLÉS

- 23,4 km de réseaux curés
- 10,1 % taux de curage
- 19 nettoyyages de stations de pompage
- 9 404 nombre de bouches d'égouts vidangés
- 24 débouchage de branchement
- 1/1 surverses équipées en autosurveillance

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement de matériel sur station de pompage



Indicateurs de performance	2013	2014	2015
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	11	10	12
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	90	90

Exploitation des réseaux et stations de pompage

On note une baisse du nombre d'interventions curatives, liée principalement à de faibles précipitations en 2015 par rapport à 2014.

Cette année, le renouvellement de matériel est resté limité du fait d'une faible occurrence de casse, seulement 2 pompes renouvelées.



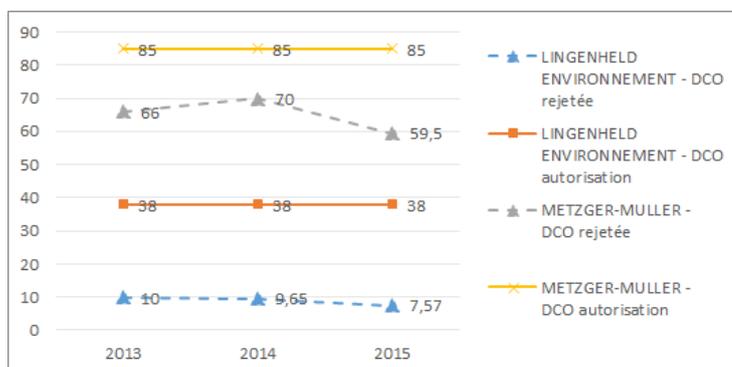
Le Contrôle des Installations Privatives

d'Assainissement (CIPA)

	2013	2014	2015
Domestiques	95	121	89
Assimilables Domestiques	0	0	1
Usagers non Domestiques	0	1	0
Total	95	122	90

INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Autorisation et charges rejetées



Industriels conventionnés

Lingenheld Environnement à WOLFISHEIM

Collecte et traitement des eaux de ruissellement de la plate-forme de compostage de Wolfisheim. Les rejets ont représenté 69 EH traités à la station d'épuration de Griesheim.

Charcuterie Metzger-Muller à ITTENHEIM

Collecte et traitement des eaux usées issues de la charcuterie. Les rejets ont représenté 540 EH traités à la station d'épuration de Griesheim.

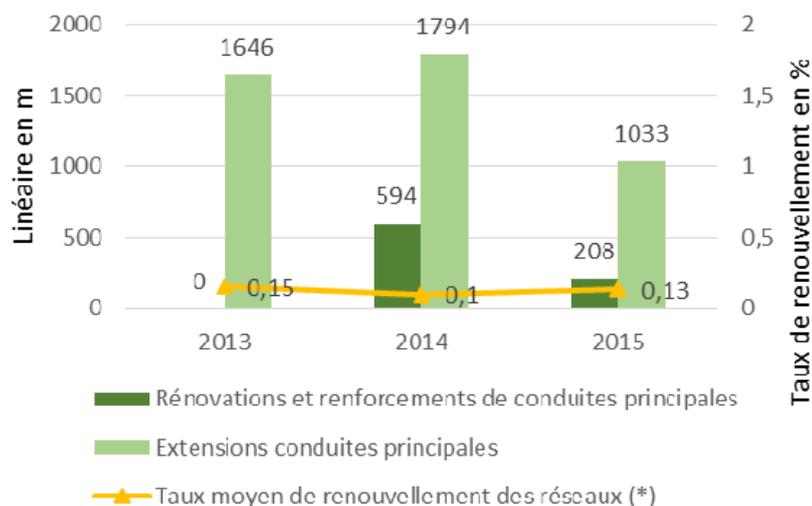
Industriels non conventionnés

Roeckel à AVENHEIM-SCHNERSHEIM

3 industriels dont 2 (*) conventionnés avec le SDEA

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages

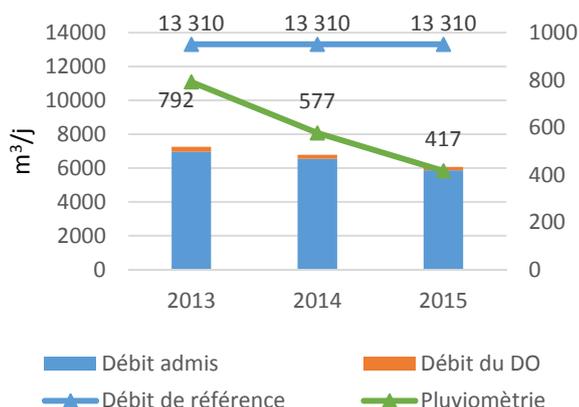
En 2015, l'accent est à nouveau porté sur les travaux de renouvellement des ouvrages d'épuration. Les opérations de rénovation de canalisation ont donc été relativement limitées. En complément, plus d'1 km d'extension ont été posés pour la collecte de nouveaux lotissements.



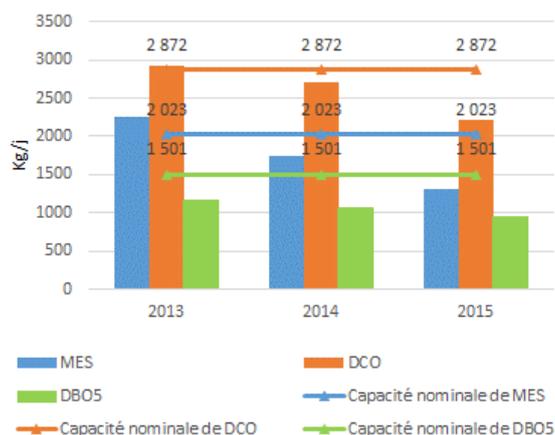
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur les 5 stations



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur les 5 stations



La charge hydraulique représente **110 %** de la valeur nominale, contre **79 %** pour la charge organique.

Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration
Ackerland-Souffel	73 %	87 %	100 %	100 %
Berstett	232 %	65 %	100 %	0 %
Kienheim	135 %	43 %	100 %	0 %
Stutzheim	94 %	57 %	100 %	100 %
Truchtersheim	114 %	85 %	100 %	100 %

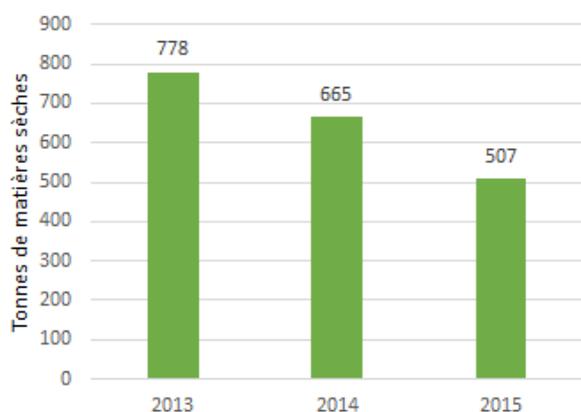
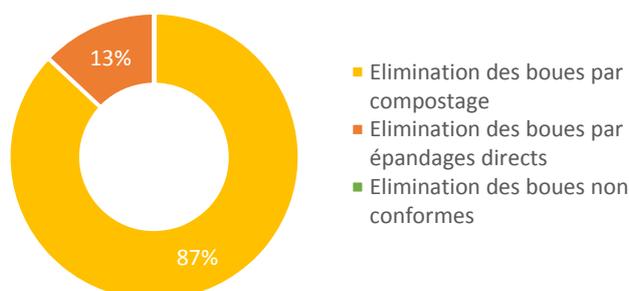
Indicateurs de performance	2013	2014	2015
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	97 %	98 %	98 %

Bilan de fonctionnement et Travaux

Très bon traitement vis à vis des obligations réglementaires nationales et locales. Le traitement a été conforme aux arrêtés préfectoraux et à l'arrêté de 2007, sauf pour les stations d'épuration de Berstett et Kienheim.

Pour Berstett, ceci est lié à la capacité limitée des ouvrages historiques et à la surverse d'effluent en entrée de station d'épuration par temps sec. La construction de la nouvelle installation permettra une conformité complète des installations qui fonctionne depuis le 8 février 2016.

Il en est de même la step de Kienheim, où les ouvrages actuels ne permettent pas un traitement suffisant. Les travaux de construction d'une nouvelle installation démarreront en 2016.

EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION**LA FILIÈRE BOUE****Évolution pluriannuelle de la production de boues sur les 5 stations****Éliminations des boues****À noter**

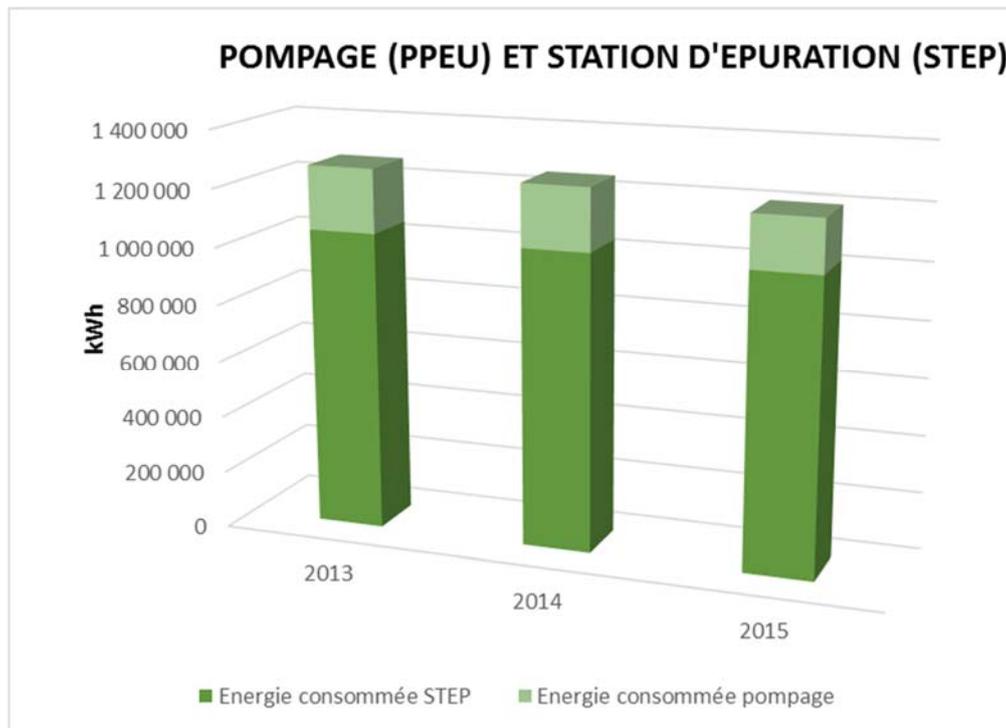
Les teneurs en éléments-traces métalliques et en composés-traces organiques mesurés dans les boues sont très largement inférieures aux valeurs limites réglementaires.

La filière d'élimination des boues est l'épandage direct pour les stations de Stutzheim et Berstett. Pour cette dernière, cette filière est conservée avec les nouvelles installations.

La filière d'élimination des boues est le compostage externalisé via un marché public pour les stations de Griesheim et Truchtersheim.

Le graphique « élimination des boues » reprend la répartition des boues d'épuration, 87 % de compostage et 13 % d'épandage direct, sachant que les 2 plus grosses stations (Truchtersheim et Griesheim) évacuent les boues en compostage.

ÉNERGIE CONSOMMÉE

**À noter**

Une année 2015 marquée par une pluviométrie moins importante de 27 % par rapport à 2014 (déjà en baisse en 2013).

Le débit transitant dans les réseaux et les stations d'épuration est donc inférieur, ce qui explique en partie la légère diminution des consommations d'énergie.

VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

Station d'épuration de Berstett (3 100 équivalents-habitants - 120 m³/h) : station de type boues activées avec épaissement des boues par table d'égouttage et silo de stockage de 1 000 m³.

La construction de la nouvelle station a été effectuée par le groupement Aqualter Construction / Eiffage Construction. Les travaux ont démarrés en janvier 2015, avec une entrée en route de la filière eau en février 2016 et de la filière boue en avril 2016. Le coût global de l'opération est de 2 400 000 € H.T.

Station d'épuration de Kienheim (650 équivalents-habitants - 22,5 m³/h) : station de type boues activées compartimentée de conception SDEA.

La consultation d'entreprise, analyse des offres et attribution ont eu lieu au deuxième semestre 2015. Les lots ont été respectivement attribués à OLRYS (68 - Logelbach), Ateliers SIEFFERT (67 - Gamsheim) et STARCK (57 - Théding) pour le génie civil, les équipements et l'automatisme. Le démarrage des travaux est prévu pour avril 2016, avec une mise en eau début 2017. Le coût global de l'opération est de 550 000 € H.T.

Station d'épuration de Griesheim-sur-Souffel (extension de 9 500 à 21 650 équivalents-habitants) : construction d'une deuxième file eau, adaptation de la file boue et traitement tertiaire en option.

Les consultations d'entreprises pour ce troisième chantier se dérouleront à partir de mai 2016, en vue d'une remise des offres en septembre. Le démarrage des travaux interviendra mi 2017. Le coût global de l'opération est estimé à 3 850 000 € H.T.

AUTRES INFORMATIONS

En complément des lourds investissements sur les ouvrages de traitement, une campagne d'analyses de qualité des cours d'eau a été lancée. Elle s'inscrit dans le cadre du projet Souffel 2027 et va se dérouler tout au long de l'année 2016. Elle a notamment pour but d'identifier les secteurs d'apport de pollution en différenciant les apports des zones urbanisées, des stations d'épuration et des zones agricoles.

ILLUSTRATION DES INSTALLATIONS OU TRAVAUX



Nouvelle station d'épuration de Berstett

**JE NE JETTE PAS « TOUT A L'ÉGOUT »**

VOICI UNE LISTE DE PRODUITS QUI DOIVENT **IMPÉRATIVEMENT ÊTRE DÉPOSÉS DANS LES POUBELLES, DÉCHETTERIES OU PHARMACIES**. CE GESTE SIMPLE ET ECO-CITOYEN PERMETTRA À NOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET À NOS STATIONS D'ÉPURATION DE CONTINUER À FONCTIONNER CORRECTEMENT POUR LE BIEN DE CHACUN ET LA PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL.

	TYPES DE PRODUITS	OU LES JETER	CONSÉQUENCES DES MAUVAIS GESTES
	Épluchures fruits et légumes	Compostage déchets ménagers	Ces déchets génèrent des coûts de traitement superflus s'ils ne sont pas recyclés.
	Les substances chimiques (peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures)	Déchetterie	Vidées dans l'évier, elles perturbent le fonctionnement des stations d'épuration et constituent dès lors une véritable menace pour notre environnement.
	Les médicaments	Pharmacie	Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour les traiter... les molécules se retrouvent dans la nature et troublent la physiologie des organismes aquatiques et peuvent donc avoir des conséquences sur la santé humaine et animale.
	Les huiles et les graisses (friture, cuisson, huile de vidange...)	Déchetterie	Elles se déposent et colmatent les tuyaux, chez vous ou sur le réseau, et diminuent ensuite les performances des stations d'épuration.
	Les objets solides : les mégots de cigarettes, les couches à jeter, les protections hygiéniques, les cotons tiges, des lames de rasoir, les lingettes, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles	Tous ces produits sont à l'origine de problèmes sur les systèmes d'assainissement ; leur introduction dans le réseau d'assainissement obstrue, détériore les pompes de relevage et renchérit le coût de l'assainissement et de l'épuration.

AYEZ « L'ECO-REFLEX »

Avant d'ouvrir les emballages, consultez les étiquettes. Les produits polluants sont identifiables grâce à des symboles explicites. Ils nécessitent une prise en charge particulière et des traitements adaptés.

A SAVOIR :

Il est interdit de déverser dans les égouts les huiles de vidange, les ordures ménagères, les lingettes, les effluents des fosses septiques, les hydrocarbures, les résidus de produits de bricolage et de jardinage... (Article R 1331-2 du code de la santé publique)

GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DEFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats 2015

Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	22 445
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	507,3 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/15)	2,05 €
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,4 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	93
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	0 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	6 039 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	12
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,13 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	98 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0,7 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,72 %
P258.1	Taux de réclamations	0 %

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEEDDAT)